

Employé et étudiant, est-ce possible ?

Par **fan**, le 07/11/2008 à 13:40

J'aimerais savoir si des membres du forum sont dans ce cas. Voilà ce qui m'arrive, j'ai reçu une annonce de l'ANPE concernant un emploi qui est dans le secrétariat juridique, poste que je recherche depuis 5 ans, mais il y a un problème, le travail se trouve à 30 kms de Clermont, certes il y a le train -je n'ai pas conduit depuis 1996 et je n'ai pas de voiture, mon père en a une mais il en a besoin- mais j'ai mes examens sont du 10 au 22 décembre. Cette année, à la fac, moralement et du point de vue compréhension ça va mieux pour l'instant, je verrais à l'examen si je suis dans le même état d'esprit. **oops**

Par **pipou**, le 07/11/2008 à 15:29

ta question c'est "je peux y aller ?" ou "vous croyez que je vais réussir ?"

je te donne la permission d'y aller **fan** !
et pour la seconde question, c'est affirmatif à 200% ;)

Par **fan**, le 07/11/2008 à 20:09

Mais , j'ai bien l'intention de faire une demande mais c'est la seconde partie de la question qui me posait un problème et ceci mon peut-être futur employeur acceptera t-il que je passe mes examens ?

Par **pipou**, le 07/11/2008 à 20:32

tu peux lui en parler, et peut-être qu'il acceptera ... **roll**

Par **deydey**, le 07/11/2008 à 21:31

C'est à chacun de prendre ses décisions de toute manière. On peut très bien te dire d'y aller et tu peux choisir de ne pas y aller.
Ensuite, travailler les cours et avoir un job, la seule chose que tu devras faire c'est

"compartimenter", t'organiser, sinon tu cours à la catastrophe, et ce serait dommage de redoubler, une fois encore.

Donc c'est à toi de voir si tu es capable de gérer les deux quelque soit les situations, que ce soit uniquement quand tu as tes tds, ou quand tu as tes partiels, colles, examens blancs ou autre.

Il faut aussi prendre en compte la fatigue occasionné par les transports.

Par **fan**, le **08/11/2008** à **00:41**

Je n'assiste pas aux TD, je n'ai par conséquent pas d'interro. J'ai les TD en ligne. Je me suis renseignée, il y a des trains très souvent et de plus la durée du transport n'est pas longue. C'est un mi-temps (20h en CDI), je n'ai pas encore fais ma lettre de motivation mais je la ferais demain après-midi.

Par **pipou**, le **08/11/2008** à **05:49**

écoutes, ça ne te coûte rien d'essayer. Au moins, tu n'auras pas le regret de "et si j'y étais allée ... les choses auraient été différentes"

Par **Katharina**, le **08/11/2008** à **11:01**

!:

Je pense aussi que tu devrais tenter, il faut saisir l'occasion Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **08/11/2008** à **13:25**

Bonjour,

Et vous n'oubliez pas, lors de votre entretien, de bien préciser clairement votre contrainte de la période des examens, de manière à ce que votre "futur patron" se décide en toute connaissance de cause.

(à mon avis, pas à mettre dans votre lettre de motivation qui, de toute façon, tournera autour de votre statut étudiant)

Par **Lili Castor**, le **18/11/2008** à **14:40**

C'est rigolo, il y a douze ou treize ans, j'étais à Clermont, au Lycée Fenelon, juste en face de

:)

la fac de droit Image not found or type unknown

Pour avoir repris cette année mes études, par correspondance et en étant assistante juridique à côté (à temps plein) je ne peux honnêtement que dire une chose : c'est difficile, vraiment très difficile. Le moral est là, l'envie et le travail aussi. Mais il faut être honnête : c'est le temps qui manque. Là où un étudiant peut se consacrer pleinement à ses cours, le salarié doit de son côté se contenter d'une ou deux heures, et encore après une journée entière de travail, une ou deux heures de transport (pour la parisienne lambda que je suis devenue) et une vie sociale à préserver malgré tout (et je pense que ça a sincèrement son importance). Mais ... le jeu en vaut largement la chandelle n'est-ce pas ? Bon courage et bonne chance à toi !!!

Par **Stéphanie_C**, le **18/11/2008** à **18:41**

Si je puis me permettre, 30 km (en train ou voiture) pour moi c'est rien.
Je fais plus de 140 km quotidiens aller-retour depuis septembre 2007 en train (ou voiture mais rarement).

Par **Lou05**, le **19/11/2008** à **17:35**

Ton Anpe est au courant que tu es étudiante ?

Par **Kem**, le **23/11/2008** à **21:46**

D'un autre côté, rien n'empêche de poser simplement un congé payé pour se rendre aux examens.

8)

Ensuite, faut éviter d'avoir trop de sessions Image not found or type unknown